

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 29/11/2022

ID : 003-210301354-20221125-20221125_049-DE

SLO

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 21/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Délibération n°20221125_049

Objet : Créances éteintes

M. le Maire fait part d'un état de sommes que la Commission de Surendettement a décidé d'effacer : il s'agit des sommes de 232,19 € et 9,15 €.

Ce dernier demande, par conséquent, au Conseil Municipal, de bien vouloir constater l'irrecouvrabilité de la dette et l'admission de cette somme en non valeurs (art. 6542).

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

